

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

DU 08 janvier 2018

CONVOCATION du 03 janvier 2018

L'An Deux Mil dix huit, le 08 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents: Mmes MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

MM REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absente excusée : Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame MADRID Claudine.

Délibération site internet :

Comme prévu Madame MADRID et Madame GISSOUT ont reçu « Communes en réseau » pour qu'ils exposent leur proposition de création de site internet. Madame GISSOUT présente un site réalisé par cette entreprise, elle explique les possibilités du site, ses évolutions possibles. Elle précise que le site serait évolutif et personnalisable. Son coût est indexé sur le prix d'un timbre poste par habitant et par an plus 14 € /an pour le nom de domaine.

Le Conseil Municipal accepte, à 10 voix pour la création d'un site internet pour la commune et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches y afférant. Une délibération sera prise.

Délibération ACTES :

La plateforme ACTES permet d'envoyer les documents à légaliser à la sous-préfecture de manière dématérialisée : délibérations, arrêtés, actes budgétaires. C'est donc un gain de temps et plus de fiabilité. Pour cela il faut choisir un fournisseur parmi une liste homologuée par le ministère de l'intérieur. Comme nous travaillons avec Berger Levrault un devis a été demandé. Par ailleurs il a été demandé un devis à Dématis qui est le fournisseur de la Communauté de Commune. Ce dernier a répondu à notre demande et propose un tarif dégressif de 180 € HT/an pour 1 an ou 150 € HT/an pour 3 ans ou 120 € HT/ an pour 5 ans pour l'abonnement et le certificat RGS à 177 € HT pour 3 ans.

Par ailleurs il faut signer une convention avec la Préfecture de la Gironde.

Le Conseil Municipal accepte, à 10 voix pour, l'adhésion à la plateforme ACTES, autorise Madame le Maire à signer la convention, à choisir le fournisseur et à signer son devis. Une délibération sera prise.

Délibération fauchage :

La convention de fauchage avec la Commune de Tayac est à renouveler pour l'année 2018. Le Conseil Municipal maintient le tarif 2018 à savoir 45 € de l'heure. Une délibération sera prise.

S.D.E.E.G :

Le S.D.E.E.G a validé la création d'une Société d'Économie Mixtes en Énergie Renouvelables (SEMEnR) afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation d'installations EnR. Dans un premier temps elle se focalisera sur les projets photovoltaïque en toiture et sol. Le S.D.E.E.G lance donc une enquête de l'existant et des projets.

Il s'avère que les bâtiment communaux sont tous mal orientés et situés dans le périmètre des bâtiments de France. Par conséquent aucun projet n'est possible.

Questions diverses :

- Madame PEYRAT Lucienne a assisté à la réunion du chenil et explique que la participation des communes est maintenue à 0,78 € par habitant pour 2018. Par ailleurs elle expose qu'une personne s'est proposée pour effectuer le ramassage des chiens errants sur le territoire des communes adhérentes du chenil et demande pour ce faire 1 € par habitant ce qui porterait la participation à 1,78 € . Le Conseil Syndical a refusé. La personne doit s'adresser directement aux communes . La question est posée de savoir si cela nous intéresse ? 1€ par habitant c'est près de 200 € alors que nous n'avons en moyenne que 3 chiens par an et aucun en 2017 par exemple. Le Conseil Municipal refuse.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE

MADRID CLAUDINE